



Le Puy en Velay, le 07 octobre 2020

Communiqué de presse

Annnonce du parc solaire à Saint Christophe sur Dolaizon : Stoppez les fake news, Monsieur Joubert !

La semaine dernière, lors d'une conférence de presse, était annoncé par le Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay, le lancement imminent du plus grand parc solaire avec tracker¹ d'Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 10 ans après le début du projet.

Monsieur Joubert a mené une charge, relayée dans les médias, contre notre association et le mouvement associatif pour la protection de la nature en général, qu'il nomme dans son interview radio « SOS Loire Vivante et toute cette confrérie-là² » ou encore dans la presse « les écolos et toute la clique ». Il nous tient responsable des retards pris par le projet de parc photovoltaïque La Clé des Champs à Saint Christophe sur Dolaizon. C'est faux ! Et, il saurait que c'est même devenu un projet dont notre association soutient le volet environnemental ! Stop aux fake news.

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante « *Nous ne voulons pas alimenter la polémique, juste rétablir la vérité car une nouvelle fois, Monsieur Joubert jette de l'huile sur le feu. Comme d'habitude, il stigmatise nos associations qui défendent pourtant l'intérêt général, il cherche des boucs émissaires et déforme tellement la réalité que cela en devient faux* ».

Plus de 10 ans entre le projet et le lancement : quelle responsabilité des associations ?

6 ans pour élaborer le projet.

1 an de discussions et de négociations avec les associations et Boralex suite au recours en justice pour mieux prendre en compte l'environnement. cf. le détail des avancées environnementale en annexe 1

Simon Burner, Directeur de SOS Loire Vivante « *c'est une année qui ne peut pas être considérée comme perdue, elle a permis au contraire au projet gagner en qualité environnementale en minimisant ses impacts écologiques ou en trouvant des compensations, pour devenir simplement acceptable et pour que nous soutenons les mesures écologiques prises !* »

4 ans pour obtenir l'accord de l'instance nationale de régulation de l'énergie³.

Cf. détails de l'historique du projet en annexe 2

Et que pense l'entreprise Boralex ?

Boralex retient les échanges et le travail réalisé avec les associations qui a permis une évolution et une amélioration de leur projet.

François Palmier le Chef de Projet « *Boralex souhaite continuer de travailler à rendre les projets de production d'énergie renouvelable exemplaires notamment sur le plan environnemental.*

Associations environnementales, collectivités et entreprises doivent avancer ensemble pour construire des projets cohérents et de territoire ».

En guise de conclusion

Roberto Epple, « *Evidemment les panneaux photovoltaïques devraient s'installer sur zones déjà artificialisées et pas dans la nature. Ce projet n'est donc pas idéal, mais l'enjeu écologique était limité (aucune espèce classée ou en danger), sans dispositif particulier de protection pour l'eau, d'intérêt agricole faible, ... SOS Loire Vivante a choisi la voie du milieu : accompagner au mieux les aspects environnementaux du parc solaire* »

Contact presse : Roberto Epple, Président 06 08 62 12 67, roberto.epple@ern.org

Voir annexes page suivante

¹ Tracker = technologie inclinant les capteurs en fonction de la course du soleil pour optimiser les rendements

² Ecoutez l'interview de Mr Joubert sur ce lien <https://soundcloud.com/zoomdici/des-difficultes-mais-la-volonte-de-creer-un-autre-parc-solaire>

³ Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) instance nationale qui veille au bon fonctionnement des marchés de l'énergie en cohérence avec les politiques énergétiques



ANNEXE 1

Qu'est ce qui a été obtenu durant l'année de négociation ?

Boralex a réduit de 22% la surface totale d'implantation, pour que la partie la plus intéressante de la zone humide (avec des amphibiens) ne soit pas impactée, qu'il n'y ait pas de socle en béton dans le sol pour les supports des panneaux, que soit maintenu et recréé des murets (habitats reptiles), qu'il y ait des aménagements paysagers pour préserver la vue depuis le GR 65 qui passe à proximité, que l'entretien du site se fasse par des brebis, et surtout que des mesures compensatoires soient prises pour recréer, hors du site, 2 hectares dédiés à la renoncule !

ANNEXE 2

Bref historique avec les dates clés

2008 : lancement du projet

2014 : passage en enquête publique

6 ans d'élaboration du projet la Clé des Champs (sans informer ou impliquer les associations de protection de l'environnement)

C'est à l'enquête publique que SOS Loire Vivante le découvre. Nous étions alors opposé et avons donné un avis très critique.

Mars 2015 : avec FNE 43 (ex REN4), SOS Loire Vivante dépose un recours en justice

Juin 2015 : démarrage des discussions et négociation avec Boralex pour améliorer le projet et éviter/réduire les impacts environnementaux.

Mai 2016 : rejet du recours pour cause de délais dépassés

Juin 2016 : fin des négociations et soutien du volet environnemental de ce projet.

Bilan : 1 an de « perdu » qui a permis au projet de tellement « gagner en qualité environnementale » en minimisant ses impacts et en compensant pour devenir acceptable.

2017 : Boralex présente son projet à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), instance nationale qui veille au bon fonctionnement des marchés de l'énergie en cohérence avec les politiques énergétiques et le projet est refusé

2018 et 2019 : nouveaux refus de la CRE

2020 : enfin accord de la CRE, lancement du projet !

4 ans pour obtenir l'accord de la CRE

Le projet en bref

Le parc solaire de St Christophe sur Dolaizon devrait produire de l'électricité couvrant les besoins énergétiques, hors chauffage, de 4 000 foyers (soit l'équivalent du Nouveau Poutès !) grâce à 17,7 hectares de panneaux installés par Boralex, une entreprise internationale qui est spécialisée en France dans l'éolien et qui a une base de maintenance à Chaspuzac avec 13 emplois.

Les travaux vont débuter prochainement pour une mise en service fin 2021.